

Agriculture Biologique

Dernière mise à jour : 02 juin 2025

⊕ Évaluation de l'état non réalisable et tendance à l'amélioration

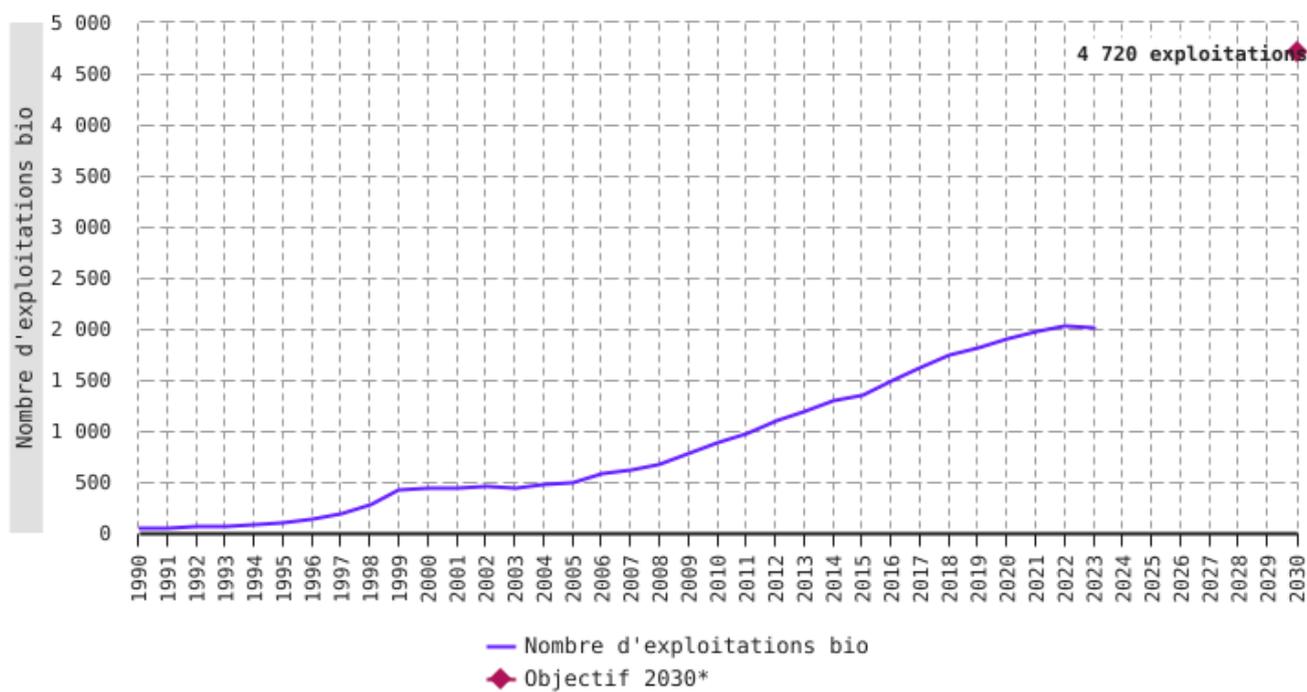
Encadrée par le règlement européen (UE) 2018/848 [↗](#), l'agriculture bio^[1] vise à produire en respectant l'environnement, la santé humaine, la santé des végétaux et le bien-être animal. La fertilisation et la lutte contre les organismes indésirables reposent sur l'optimisation de principes agronomiques (rotations des cultures, fertilisation organique...) et sur l'utilisation de produits d'origine naturelle.

Une croissance interrompue en 2023

En 2023, la Wallonie comptait 2 014 exploitations bio^[1], représentant 16,2 % de l'ensemble des exploitations agricoles du territoire. Les superficies agricoles concernées s'élevaient à 92 375 ha, représentant 12,6 % de la superficie agricole utilisée (SAU) wallonne [↗](#). Entre 1990 et 2023, le nombre d'exploitations bio a été multiplié par 43, tandis que les superficies concernées ont été multipliées par 112. La hausse du nombre d'exploitations et de la SAU bio a été particulièrement importante à partir de 2005, principalement en raison de l'instauration d'un régime de soutien régional (aides à la conversion, aides directes récurrentes) et de l'intérêt croissant des consommateurs. Toutefois, l'année 2023 a connu pour la première fois depuis 20 ans une légère baisse du nombre d'exploitations bio (- 10 exploitations par rapport à 2022) et de la SAU bio (- 1 151 ha par rapport à 2022). Celle-ci s'explique notamment par une baisse de la demande pour les produits bio (diminution du pouvoir d'achat des consommateurs suite à l'inflation), mais aussi par un changement méthodologique survenu en 2022 dans l'acquisition des données^[2].

Le Plan de développement de la production biologique en Wallonie à l'horizon 2030 [↗](#), adopté par le Gouvernement wallon le 03/06/2021, a fixé comme objectifs d'ici 2030 d'atteindre un total de 4 720 exploitations agricoles sous contrôle biologique et 30 % de SAU bio. Des efforts restent à fournir pour atteindre ces objectifs.

Nombre d'exploitations bio en Wallonie

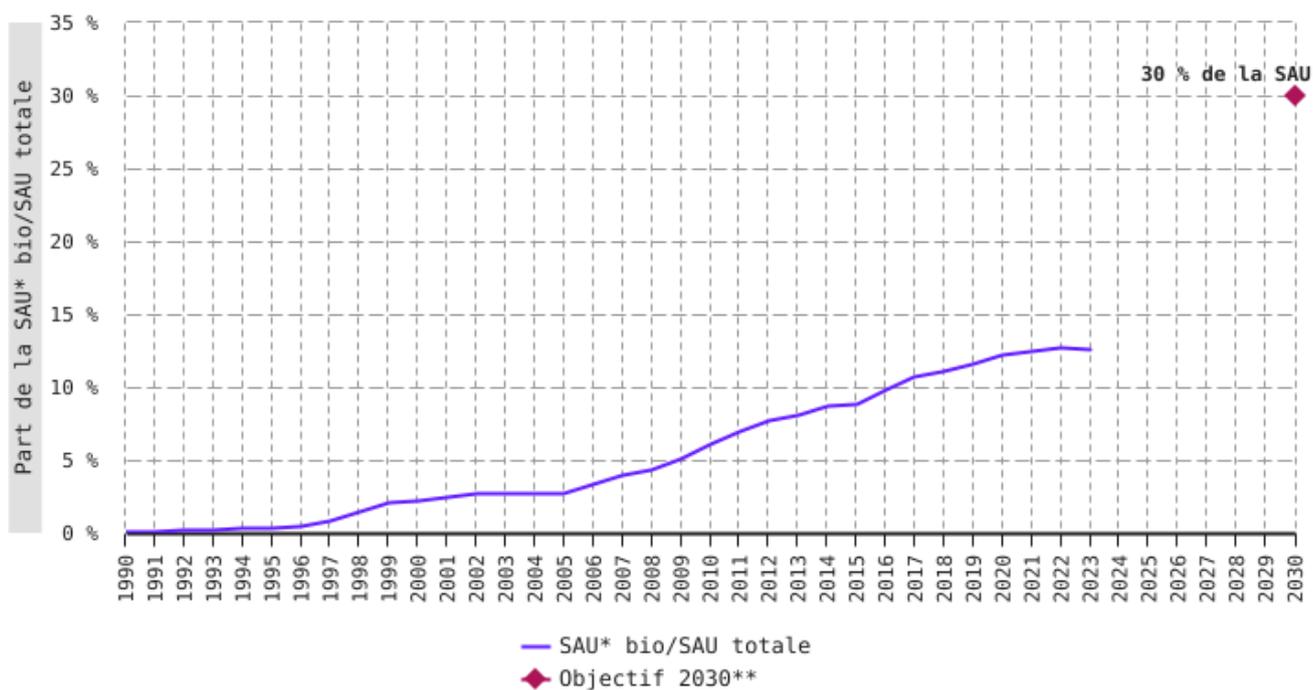


* Objectif du Plan de développement de la production biologique en Wallonie à l'horizon 2030.

État de l'environnement wallon – Source : Biowallonie

© SPW - 2025

Part de la SAU* bio dans la SAU totale en Wallonie



* Superficie agricole utilisée.

** Objectif du Plan de développement de la production biologique en Wallonie à l'horizon 2030.

État de l'environnement wallon – Source : Biowallonie

© SPW - 2025

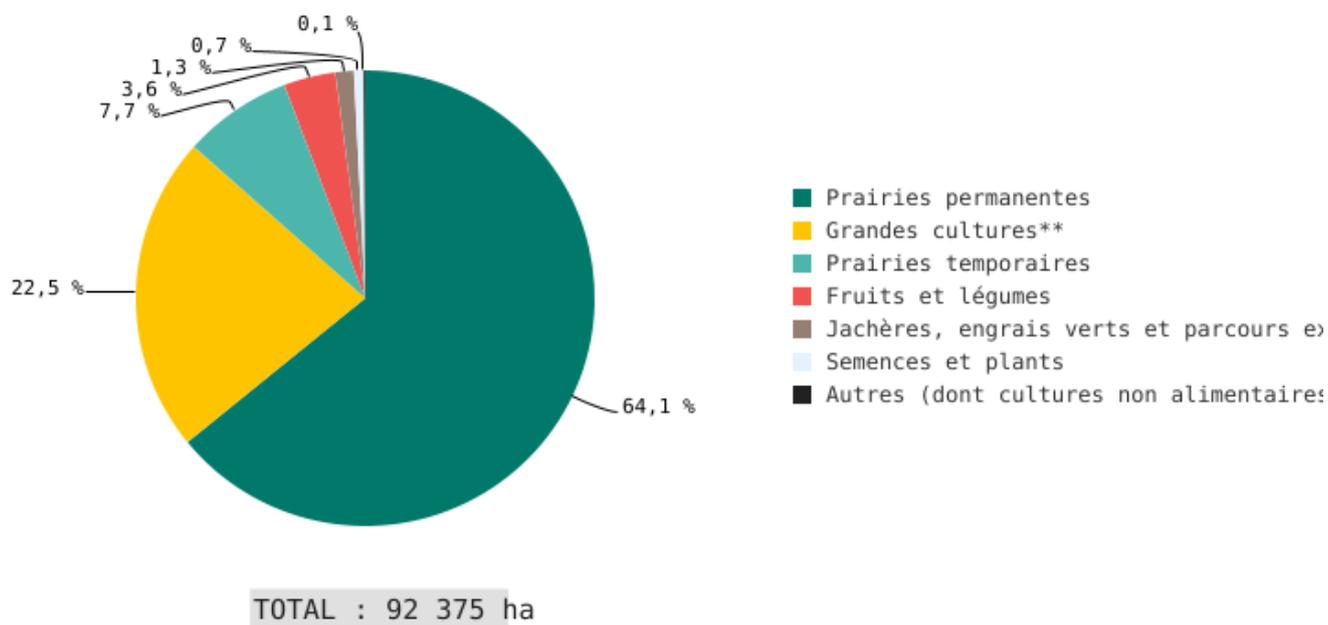
Prédominance des prairies permanentes en 2023

En 2023, les prairies permanentes représentaient à elles seules 64,1 % de la SAU bio. Elles étaient suivies par les grandes cultures (22,5 %), les prairies temporaires (7,7 %) et les fruits et légumes (3,6 %).

Les grandes cultures étaient composées de 48 % de céréales (principalement froment, épeautre, avoine, triticale et orge), de 30 % de cultures en mélange (principalement des mélanges céréales-légumineuses) et de 11 % de cultures fourragères. Le solde (11 %) comprenait principalement des cultures de pommes de terre, d'oléagineux, de chicorée et de protéagineux.

À noter qu'en termes de répartition géographique, en 2023, deux-tiers (68 %) de la SAU bio wallonne se trouvait en province de Luxembourg et province de Liège^(a). Les prairies représentaient la plus grande part de cette superficie.

SAU* bio par types de productions végétales en Wallonie (2023)



* Superficie agricole utilisée.

** Dont 48 % étaient des céréales (principalement froment, épautre, avoine, triticales et orge),

30 % étaient des cultures en mélange (principalement des mélanges céréales-légumineuses) et

11 % des cultures fourragères.

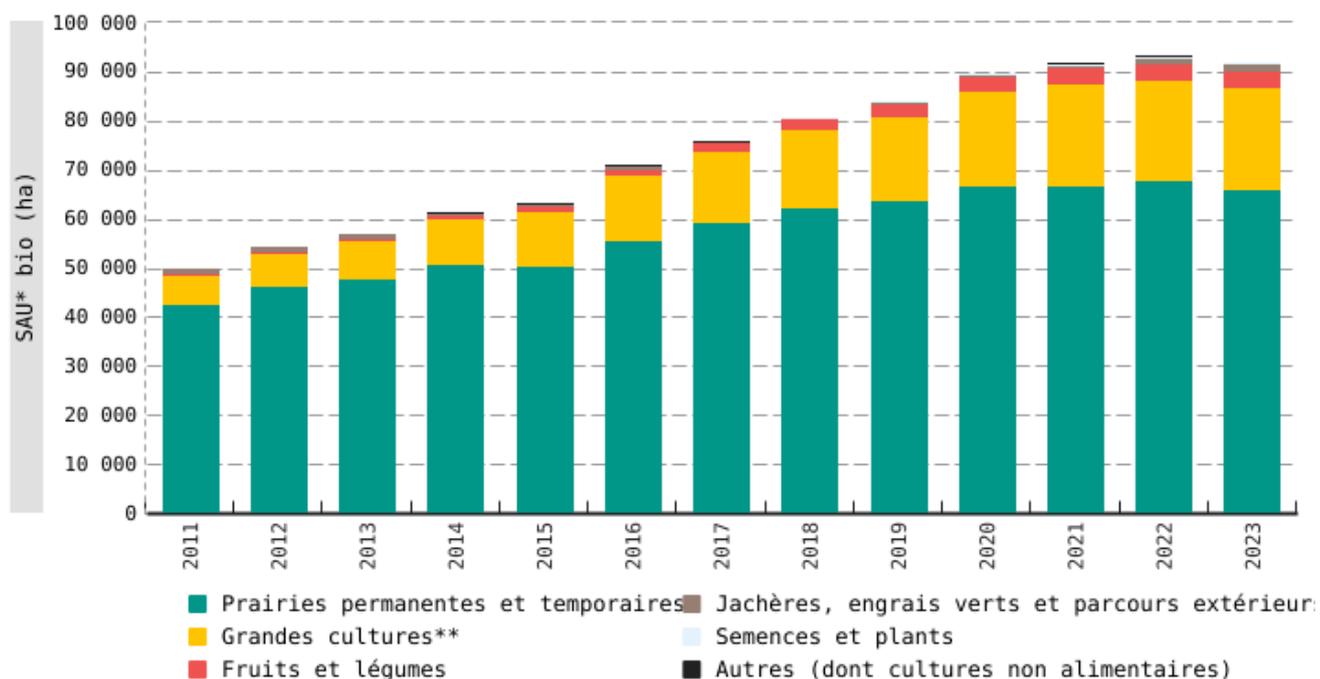
État de l'environnement wallon – Source : Biowallonie

© SPW - 2025

Augmentation progressive des grandes cultures dans la SAU bio

Entre 2011 et 2023, la superficie des prairies bio (permanentes et temporaires) a globalement augmenté de façon continue, passant de 42 882 ha à 66 326 ha (x 1,5). Sur la même période, la superficie des grandes cultures bio est passée de 5 862 ha à 20 750 ha (x 3,5), tandis que celle des fruits et légumes est passée de 474 ha à 3 361 ha (x 7). Ainsi, si les prairies occupent la majeure partie de la SAU bio sur l'ensemble de la période, leur part tend à baisser par rapport à celle des grandes cultures : elle est passée de 86 % en 2011 à 72 % en 2023, alors que la part des grandes cultures est passée de 12 % à 22 % sur la même période. Cela s'explique notamment par la nécessité d'alimenter le bétail bio wallon mais aussi de répondre à la demande grandissante du marché alimentaire des produits biologiques^(a).

SAU* bio par types de productions végétales en Wallonie



* Superficie agricole utilisée.

** Céréales, cultures en mélange, cultures fourragères,...

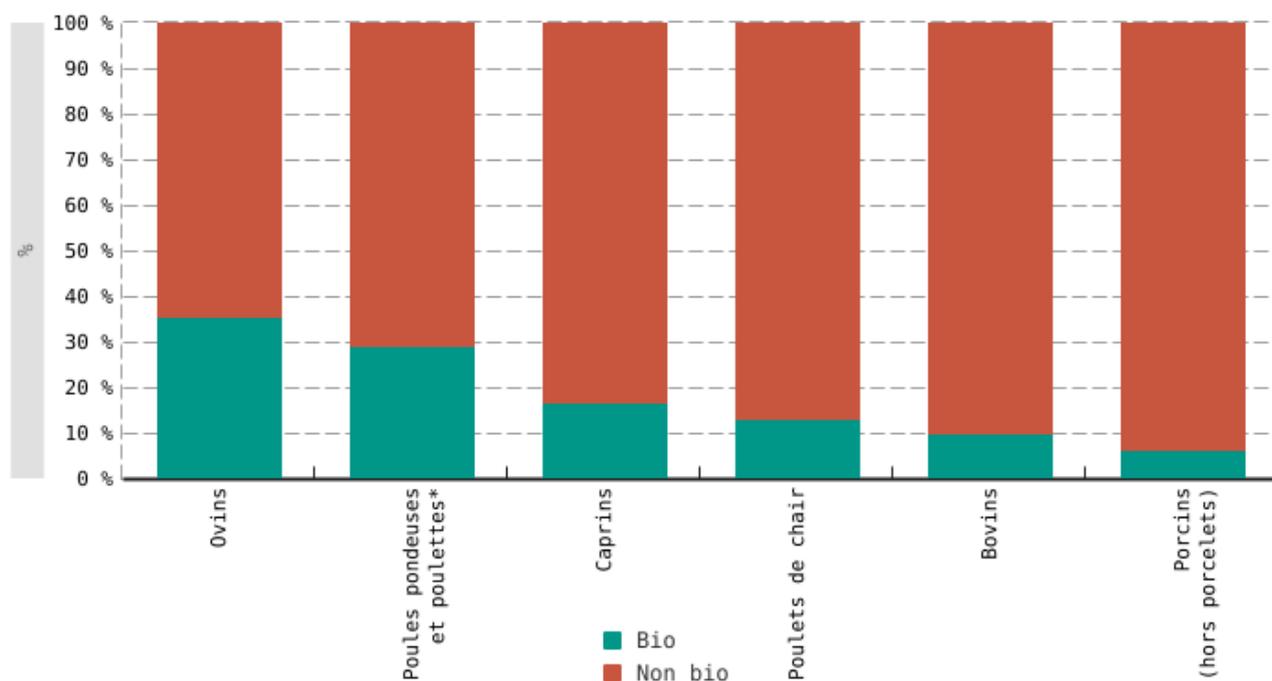
État de l'environnement wallon – Source : Biowallonie

© SPW - 2025

Un tiers des cheptels de poules pondeuses et d'ovins issus de l'agriculture biologique en 2023

En 2023, environ un tiers des cheptels de poules pondeuses et poulettes^[3] (29 %), et d'ovins (36 %) étaient issus de l'agriculture biologique. Ils étaient suivis par les caprins (17 %), les poulets de chair (13 %), les bovins (10 %) et les porcins (7 %). À titre de comparaison, en 2003, ces proportions étaient de 2 % pour les poules pondeuses et de 11 % pour les ovins. La part des caprins, des poulets de chair, des bovins et des porcins en production biologique s'élevaient quant à elles respectivement à 52 %, 4 %, 2 % et 2 %.

Parts des animaux en élevage bio et non bio pour les principaux cheptels de Wallonie (2023)



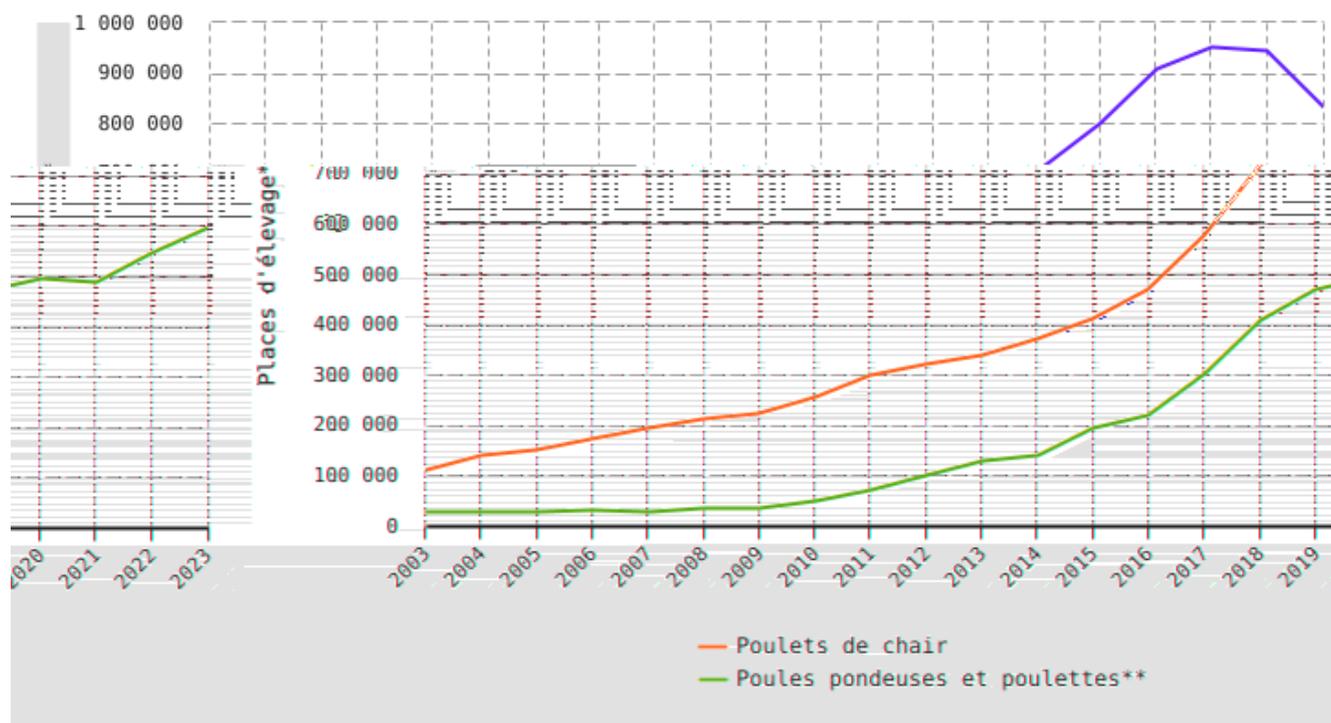
* Les poulettes correspondent aux futures poules pondeuses.

État de l'environnement wallon – Sources : Biowallonie ; Statbel (Office belge de statistique)

© SPW - 2025

En ce qui concerne la filière avicole, entre 2003 et 2023, le nombre de places d'élevage^[4] pour les poulets de chair bio est passé 110 517 à 833 198 (x 7,5), ce qui correspondait à 3 582 753 poulets de chair vendus en 2023. Le nombre de places d'élevage pour les poules pondeuses et poulettes^[3] est quant à lui passé de 27 285 à 596 268 (x 22). À noter qu'après une nette croissance jusque 2021, le cheptel de poulets de chair bio s'est stabilisé en 2022 puis a connu une baisse de 12 % en 2023^[5]. Les poules pondeuses bio ont quant à elles vu leur nombre augmenter de 9 % entre 2022 et 2023.

Principaux cheptels bio en Wallonie : poulets et poules*



* La taille du cheptel de poulets et de poules est assimilée au nombre de places disponibles dans les exploitations d'élevage. En ce qui concerne les poulets de chair, ils sont élevés par lot durant 71 jours en moyenne et sont ensuite vendus. Un vide sanitaire de 14 jours en moyenne est imposé avant la mise en production du lot suivant. En moyenne, 4,3 lots sont donc produits chaque année. Ce n'est pas le cas pour les poules pondeuses qui sont élevées pour une période de minimum un an. La taille du cheptel de poules pondeuses et poulettes est donc équivalente au nombre de places dans les exploitations d'élevage.

** Les poulettes correspondent aux futures poules pondeuses.

État de l'environnement wallon – Source : Biowallonie

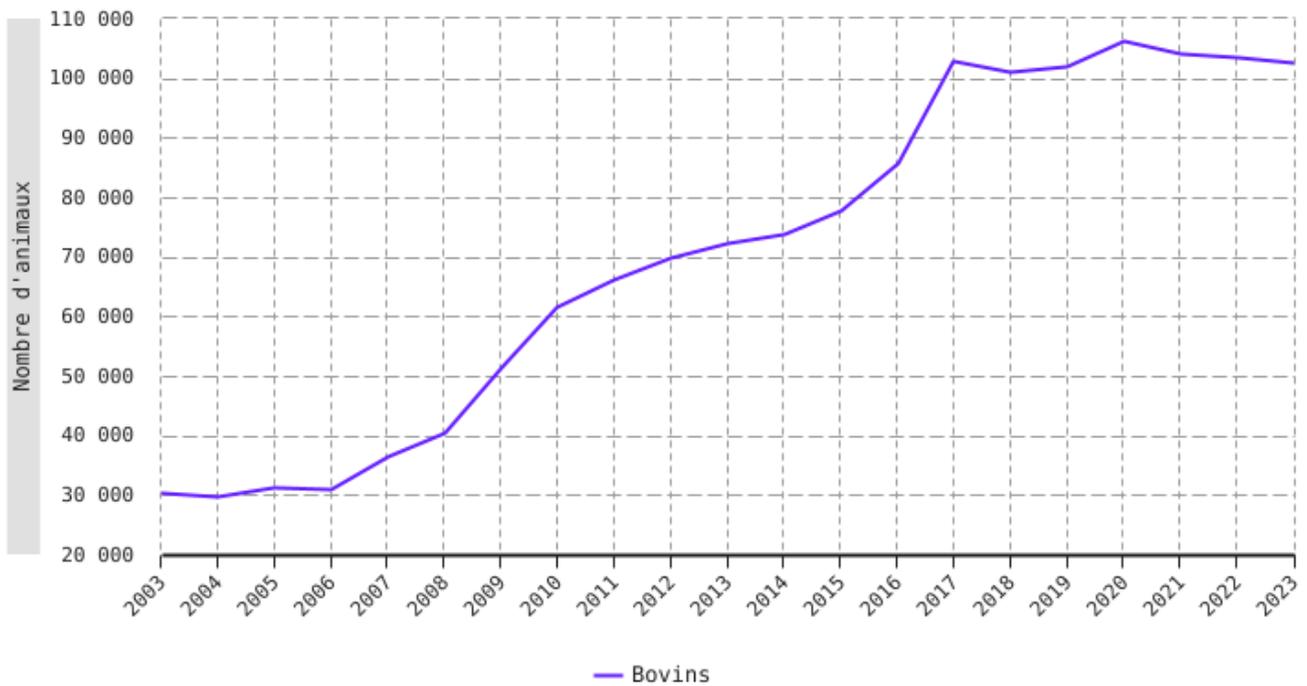
© SPW - 2025

Entre 2003 et 2023, le cheptel bovin bio (toutes catégories confondues^[6]) a augmenté, passant de 30 270 animaux à 102 347 animaux (x 3,4). À noter que cette progression est observée tant pour le cheptel de vaches laitières (6 480 *versus* 19 306, soit x 3,0) que pour le cheptel de vaches allaitantes (7 407 *versus* 26 312, soit x 3,6).

Sur la même période, le cheptel porcin bio^[7] a également progressé, passant de 5 056 animaux à 19 447 animaux (x 3,8), de même que le cheptel ovin, qui est passé de 5 561 animaux à 22 904 animaux (x 4,1). Le cheptel caprin, bien que moins important en taille, a également progressé (403 animaux en 2003 *versus* 2 735 animaux en 2023, soit x 6,8).

À noter que malgré cette nette progression, seul le cheptel porcin a encore connu une croissance entre 2022 et 2023 (+ 22 %). Les bovins, les ovins et les caprins ont connu une baisse de respectivement 1 %, 11% et 4 % sur cette période.

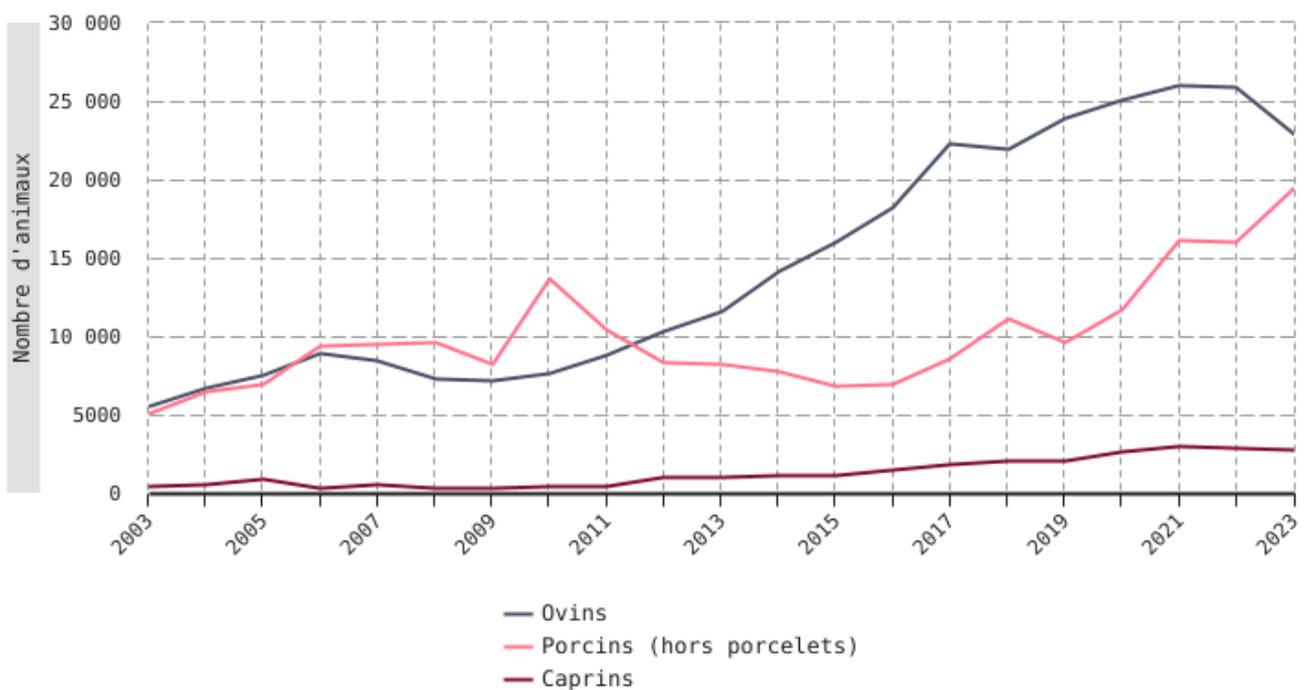
Principaux cheptels bio en Wallonie : bovins



État de l'environnement wallon – Source : Biowallonie

© SPW - 2025

Principaux cheptels bio en Wallonie : porcins, ovins et caprins



État de l'environnement wallon – Source : Biowallonie

© SPW - 2025

L'agriculture biologique à l'horizon 2030

Le Plan de développement de la production biologique en Wallonie à l'horizon 2030 [🔗](#) (qui fait suite à un premier plan régional de soutien couvrant la période 2013 - 2020 [🔗](#)) comprend 3 grands axes : i) augmenter l'offre de produits bio, ii) faire correspondre l'offre et la demande en produits bio et iii) augmenter la demande. Différents types de mesures seront mobilisées pour atteindre ces objectifs : des mesures d'informations, d'accompagnement, de soutien financier, de formation... Il s'agit par exemple de recenser et prendre en compte les besoins de terrain des opérateurs du secteur, d'encourager et faciliter le regroupement d'opérateurs et le développement de projets de filières bio, ou encore de soutenir financièrement la production primaire. Un monitoring est également prévu afin de disposer d'une base données centralisée permettant de suivre et d'orienter le développement du secteur bio en Wallonie.

À noter que la Wallonie comptabilisait en 2022 90 % de la SAU bio belge et 76 % des exploitations bio belges^[8].

Au niveau européen, la Commission européenne a élaboré en 2020 la "Stratégie de la ferme à la table" (*Farm to Fork Strategy*) [🔗](#), qui a pour objectif de consacrer au moins 25 % des terres agricoles européennes à l'agriculture biologique d'ici 2030. En 2022, cette part s'élevait à 10,5 %^[9].

[1] Par souci de lisibilité, l'abréviation "bio" est employée dans cette fiche d'indicateurs pour désigner tout ce qui est lié à ou issu de l'agriculture biologique. De la sorte, les exploitations bio correspondent aux exploitations sous contrôle biologique : soit en conversion soit certifiées bio, et soit entièrement bio soit mixtes (bio et conventionnel).

[2] Depuis 2022, les données comptabilisent les superficies bio situées en Wallonie et les animaux bio élevés en Wallonie même si le siège social de l'exploitation se trouve en dehors de la Wallonie. À l'inverse, les superficies bio et les animaux bio situés hors Wallonie ne sont plus comptabilisés même si le siège social de l'exploitation se trouve en Wallonie.

[3] Les poulettes correspondent aux futures poules pondeuses.

[4] La taille du cheptel de poulets et de poules est assimilée au nombre de places disponibles dans les exploitations d'élevage. En ce qui concerne les poulets de chair, ils sont élevés par lot durant 71 jours en moyenne et sont ensuite vendus. Un vide sanitaire de 14 jours en moyenne est imposé avant la mise en production du lot suivant. En moyenne, 4,3 lots sont donc produits chaque année. Ce n'est pas le cas pour les poules pondeuses qui sont élevées pour une période de minimum un an. La taille du cheptel de poules pondeuses et poulettes est donc équivalente au nombre de places dans les exploitations d'élevage.

[5] Il faut noter que le cheptel total de poulets de chair (bio et non bio) a diminué entre 2021 et 2022 puis s'est stabilisé en 2023. Le cheptel total de poules pondeuses (bio et non bio) a quant à lui diminué de façon continue entre 2021 et 2023 [🔗](#).

[6] Vaches laitières, vaches allaitantes et autres bovins.

[7] Hors porcelets.

[8] Calculs réalisés selon les données de Biowallonie et de Stabel (Office belge de statistique).

[9] Voir la page internet "*Agricultural area under organic farming in Europe*" de l'EEA .

Évaluation

⊕ Évaluation de l'état non réalisable et tendance à l'amélioration

État : Évaluation non réalisable

- Référentiel : Plan de développement de la production biologique en Wallonie à l'horizon 2030 [🔗](#). D'ici à 2030, 4 720 exploitations et 30 % de SAU wallonne doivent être sous contrôle bio.
- En 2023, le nombre d'exploitations bio en Wallonie s'élevait à 2 014 et la part de la SAU bio atteignait 12,6 %. L'évaluation finale sera faite début 2031.

Tendance : En amélioration

Entre 1990 et 2023, le nombre d'exploitations bio est passé de 47 à 2 014 (x 43). Les superficies concernées sont quant à elles passées de 751 ha à 92 375 ha (x 112). La poursuite des tendances actuelles ne suffira toutefois pas à atteindre les objectifs du Plan de développement de la production biologique en Wallonie à l'horizon 2030 [🔗](#).

[En savoir plus sur la méthode d'évaluation](#)

Informations complémentaires

Références bibliographiques

(a) Apaq-W & Biowallonie, 2024. Les chiffres du bio 2023. [🔗](#)

Ressources utiles

- Indicateur "Agriculture biologique". Statbel (Office belge de statistique). [🔗](#)
- Indicateur "Agricultural area under organic farming in Europe". EEA. [🔗](#)
- Fiche d'indicateurs "Chiffres de l'agriculture biologique". SPW. [🔗](#)
- Page internet "Chiffres du Bio". Biowallonie. [🔗](#)
- Page internet dédiée à la production biologique sur le Portail de l'agriculture wallonne. SPW. [🔗](#)